

OGGA *informations*

N°155 / JUIN 2019

La ville de demain : nouveaux virages, nouveau visage

**L'affacturage inversé et
les modes de financement court**

Qui trop brasse... bien étreint

**Des incitations fiscales pour les futurs
médecins de campagne**

Secret médical et contrôle fiscal

Les achats groupés : piège ou opportunité ?

Geek mais libre : la technologie invisible



OGA informations

N° 155 / JUIN 2019

JOURNAL D'INFORMATION DES ADHÉRENTS DE L'ORGANISME DE GESTION AGRÉÉ

S O M M A I R E

- 3 **TENDANCES**
LES ACHATS GROUPÉS :
PIÈGE OU OPPORTUNITÉ ?
- 4 **THÈME DE RÉFLEXION**
LA VILLE DE DEMAIN :
NOUVEAUX VIRAGES,
NOUVEAU VISAGE
- 6 **MICROBRASSERIES**
QUI TROP BRASSE...
... BIEN ÉTREINT
- 8 **MÉDICALEMENT VÔTRE**
> DES INCITATIONS FISCALES
POUR LES FUTURS MÉDECINS
DE CAMPAGNE
> SECRET MÉDICAL
ET CONTRÔLE FISCAL
- 9 **TRÉSORERIE**
L'AFFACTURAGE INVERSÉ ET
LES MODES DE FINANCEMENT
COURT
- 10 **ACTUALITÉS**
- 11 **NOUVEAU MONDE**
GEEK MAIS LIBRE :
LA TECHNOLOGIE INVISIBLE
- 12 **LE COMPATRIOTE**
UN BON AIR CHEZ MOI
- 13 **CHIFFRES CLÉS**
AU 31 MARS 2019
- 14 **LE MONDE SELON GUDULE**
LA PARABOLE DE L'ALPHABET
- 15 **VU & REVUE DE PRESSE**
- 16 **LA VIE DE VOTRE CENTRE**

édito

« *Encore heureux qu'on va vers l'été* » n'est pas seulement la traditionnelle lapalissade de juin, c'est aussi le titre d'un roman de Christiane Rochefort paru en 1975. On y voyait décrite la généreuse solidarité de fait d'un certain nombre de commerçants avec de jeunes fugueurs. Ceux-ci reconnaissaient à quelques signes discrets que de cette boutique identifiable on les laisserait repartir sans payer, et avec de quoi manger.

Depuis près de vingt ans, avec la fausse lenteur d'une coulée de lave et l'inéluclabilité d'une tache d'huile se répand dans notre hexagone une belle habitude, celle du « café suspendu » et de ses nombreuses variantes, de la « baguette en attente » au coiffeur payé d'avance pour l'autre.

Cette pratique, dont on dit qu'elle est née à Naples dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, se voit aujourd'hui menacée dans son principe – *l'anonymat partageux* – par son apparition sur les réseaux sociaux et dénaturée par la manière même dont fonctionnent les sites qui en font la promotion.

Ce qui devient un usage, marginal au départ, génère aujourd'hui chiffres d'affaires et marges, justement, non négligeables, et relève des règles comptables habituelles.

Rêvons un peu, et réclamons une solidarité humaine et détachée de tout intérêt commercial.

OGA infos

OGA informations

Bulletin d'information publié par le OMGA 74 - 11, rue Jean Jaurès - BP 277 - 74007 Annecy cedex

Bulletin trimestriel - Dépôt légal à parution

Directrice de la publication Chantal Brunas-Cassinin (OMGA 74 Annecy)

Comité de rédaction OGA 13 : M. Bes, C. Pandolfi, L. Maillard. OGA Arles : G. Valette. Amaprogres : Murielle Loison.

OMGA 74 : Ch. Brunas-Cassinin, J.-B. Robineau. Assistance au comité de rédaction : La belle idée.

Infographie Agence Texto, 74960 Annecy. Impression Imprimerie Monerrat, 986 Grande Rue, 01570 Feillens.

N° ISSN 2647-8455.

LES ACHATS GROUPÉS : PIÈGE OU OPPORTUNITÉ ?

par Gilles Valette

Appelez-les achats groupés, ventes privées ou ventes flash, vous aurez toujours le sentiment de faire une excellente affaire. Qu'en est-il en réalité pour le client ? Pour le commerçant ? Vraie ou fausse réduction ? Autant de questions qui se posent dans ce nouvel environnement ultra concurrentiel.

« **L'**union fait la force » : telle pourrait être la devise des adeptes de l'achat groupé. Véritable phénomène dans le monde du e-commerce, les sites d'achats groupés fonctionnent sur un principe très simple : plus on est nombreux, moins on paie.

Très en vogue actuellement suite aux dernières hausses de prix, le marché de l'électricité et du gaz naturel a subi une mutation importante depuis son ouverture à la concurrence. Les consommateurs, privés ou entreprises, ont désormais la possibilité de choisir leur fournisseur d'électricité, notamment sur de nombreux sites dédiés aux achats groupés d'énergies. Regard de Jean-Pierre Bussière, Trésorier de la CCI du Pays d'Arles. « À la CCI, et avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles nous participons à la diffusion d'informations concernant le groupement d'achat Wikipower d'électricité verte, gaz et fioul ; certaines entreprises peuvent bénéficier de ce service... ».

Un attrait à relativiser pour le consommateur...

La méfiance reste de mise même pour des sites ayant pignon sur rue comme Groupon. Selon la Direction générale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), plusieurs types de manquements ou infractions ont été mis en évidence comme le non-respect du droit de rétractation et absence de remboursement, la qualité des produits, les délais de

livraison, la tromperie sur le caractère promotionnel de la vente (les pourcentages de réduction annoncés ne correspondent parfois à aucune réduction réelle), la dissimulation organisée de l'identité du gestionnaire du site pour ne pas avoir à traiter les éventuelles plaintes de consommateurs, ou même la dangerosité de certains d'entre eux.

... et pour le vendeur

La multiplication sur internet des coupons de réduction banalise ce type de promotion. Même si les « deals » peuvent lui permettre d'augmenter momentanément son chiffre d'affaires, le commerçant partenaire peut aussi pâtir de cette technique de vente : marges réduites, voire négatives, conduisant parfois à une prestation dégradée (mauvais accueil, refus de la prestation, etc.), notoriété affaiblie (pour le client, le coupon n'est pas assimilé à une marque d'attention personnelle), non-respect des règles de contractualisation des relations commerciales entre professionnels, rupture brutale des relations commerciales établies, non-respect des délais de paiement et des règles de facturation entre professionnels ou revente à perte des produits en l'état.

Cette pratique d'achats groupés est rentrée dans les mœurs, que l'on soit entreprise acheteuse ou vendeuse, c'est un vecteur commercial comme un autre mais les questions à se poser sont de plus en plus précises.



Jean-Pierre
BUSSIÈRE,
Trésorier
de la CCI
du Pays d'Arles

« À la CCI, nous avons constaté que les directives nationales ou internationales étaient nécessaires, mais qu'il était tout aussi important d'apporter des solutions sur un plan local. Nous cherchons donc sans cesse le moyen d'étendre nos missions régaliennes qui sont la création, la reprise et le développement des entreprises pour ne citer qu'elles. Donc, quand le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles nous a demandé de participer à la diffusion d'informations concernant le groupement d'achat Wikipower d'électricité verte, gaz et fioul, nous avons répondu présent. En effet, certaines entreprises peuvent bénéficier de ce service à condition qu'elles aient des contrats assimilables à ceux des particuliers. Pour une TPE, il n'y a pas de petites économies ».

Comme pour tout achat en ligne, vous disposez d'un délai de 7 jours pour vous rétracter et vous faire rembourser. Cependant, certains produits (comme les denrées alimentaires ou certains produits dont l'emballage a été ouvert) ne sont pas remboursés.

LA VILLE DE DEMAIN : NOUVEAUX VIRAGES, NOUVEAU VISAGE

par Chantal Brunas-Cassinin et La belle idée

La ville intelligente, Smart city, Green city... Face aux changements climatiques, technologiques, économiques, démographiques, les villes changent de visage. Et les acteurs économiques, changent d'usages.



Arbres artificiels, capteurs sur les poubelles, la signalétique, les lampadaires... Bienvenue dans la ville du futur qui fait une large place à l'open data. Les données sont massivement collectées. Et leur analyse permet ensuite de gérer l'économie, la mobilité, les habitants, le mode de vie, l'administration... d'une manière dite « intelligente ».

Les citoyens connaissent le niveau de pollution grâce à des applications gratuites comme Plume collectant différentes données (taux de particules fines dans l'air, taux d'ozone...) ensuite comparées avec les taux moyens. Ces appli-

cations permettent même d'inciter les habitants à privilégier un type d'activité, sportif ou de loisir, plutôt qu'une autre en fonction du moment de la journée.

À chaque problème sa solution : le stationnement en ville. Face au nombre élevé de véhicules en ville et à la réduction des places de stationnement disponibles (les centre-villes ont tendance à se piétonner et dès les beaux jours, les places de parking se transforment en terrasses éphémères), certaines villes ont pris le problème à bras le corps. À Autun et à Bordeaux par exemple, des solutions de smart parking ont été développées.

“ Smart parking : derrière ce nom un peu complexe se dessine un service très simple rendu aux habitants : celui de trouver une place de parking plus facilement. ”

Et quand on sait que 20 à 30 % du trafic en ville est généré par la recherche d'une place de parking, on comprend que ce « simple » service vaut de l'or ! Conséquences directes de cette densité de flux : pollution, présence constante de véhicules en chasse d'une place (parfois de manière anarchique). Conséquences indirectes : une

attractivité qui décroît pour les commerces et les logements en centre-ville. Des artisans qui peinent à stationner et à décharger leur matériel et des chantiers qui prennent du retard. Des entreprises en quête d'un bureau qui s'orientent vers les secteurs périphériques, étendant toujours plus l'emprise urbaine...

Ces solutions de smart parking prennent plusieurs formes : la géolocalisation de places disponibles dans l'espace public ou bien la commercialisation à prix réduit des places inoccupées dans les logements sociaux, environ 30 % moins cher que les prix des parkings plus conventionnels. Attention, les véhicules « ventouse » sur l'espace public sont repérés et a contrario, les conducteurs qui déplacent régulièrement leur voiture sont récompensés de ne pas « immobiliser » une place.

La ville de demain = la ville 2 en 1

La ville de demain est définie aujourd'hui par le volume des données collectées mais aussi par le fait qu'un élément du paysage urbain traditionnel a plusieurs fonctions. L'heure est à la mixité d'usages !

Des capteurs sont ainsi installés pour gérer l'arrosage des espaces verts urbains et pour optimiser l'éclairage urbain. Comme à Nantes où, depuis avril 2018, une expérimentation consiste à doter la ville de mâts « Interactive Data Light » : un lampadaire connecté associant des LED à la captation de présence des usagers (véhicules, piétons) afin de permettre un éclairage de la voirie adapté : tamisé en l'absence de passage, plus intense en cas de flux denses. Cette solution intègre aussi nombre de capteurs permettant l'analyse de l'environnement urbain (qualité de l'air, ambiance sonore...).

Des arbres artificiels permettent de récolter l'eau de pluie et d'éclairer

l'espace. À Singapour, le projet *Supertrees* consiste à implanter sur 101 hectares des arbres artificiels hauts de 50 mètres, équipés de modérateurs de température, qui éclairent et récoltent l'eau de pluie.

Les lampadaires récoltent des informations sur le niveau sonore, et les arbres éclairent... Tout est possible dans la ville de demain !

Smart city = Green city ?

Bonne nouvelle, la Smart city sera verte ou ne sera pas ! Au-delà des solutions purement technologiques dont on a l'impression qu'elles envahissent l'espace, la nature a un rôle à jouer dans la ville de demain. Voire même, est structurante. Oui, la ville de demain sera connectée, mais non, elle ne sera pas que minérale et technologique. Le street art s'invite sur les murs, des mouvements invitent les citoyens à végétaliser la ville, et l'agriculture urbaine est un mouvement qui cesse de faire sourire.

Exemple avec 5 jeunes entrepreneurs qui produisent des légumes dans le coffre-fort d'une ancienne banque à Zurich, à l'aide de poissons, de crevettes et de mollusques du lac. Des milliers de petites feuilles vertes sur des étagères, choux, cresson, tournesol, s'enracinent sur des tapis de chanvre et sous des Led. Dans un grand bassin, des carpes tournoient. Ce sont leurs déjections qui servent d'engrais aux plants, principe de l'aquaponie. L'eau de ces bassins arrive aux bacs de culture après avoir ruisselé le long d'un mur couvert de mousses, trèfles et fougères sauvages. Cette flore va venir filtrer

l'eau et l'épurer, de même que tous les micro-organismes présents dans l'eau (mollusques, crevettes...).

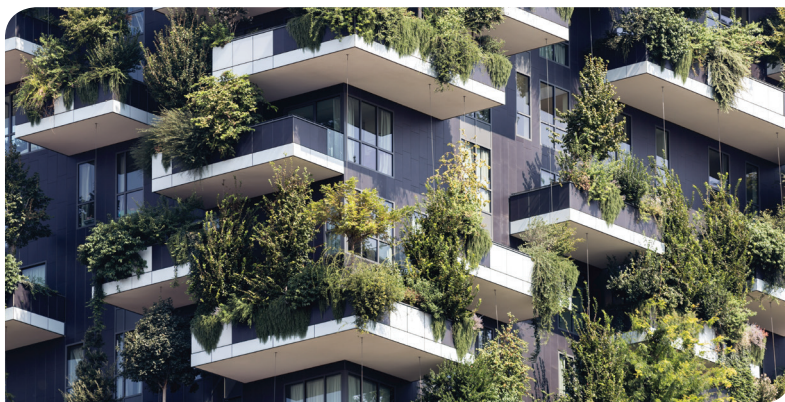
« Le système s'inspire de la nature et nous permet de produire sans pesticides, herbicides, ni antibiotiques. Les crevettes sont des indicateurs: si la qualité de l'eau n'est pas assez bonne, elles seront les premières à en souffrir », explique Samuel Bain au magazine *Le Temps*. La récolte est livrée aux professionnels haut de gamme. Le chef Tobias Buholzer (restaurant *Die Rose* au sud de Zurich), a été convaincu par la qualité et l'arôme des produits.

Être ou ne pas être Smart ?

Ces transformations dans les villes vont transformer les métiers de demain : comment participer à la ville de demain et intégrer le marché des villes intelligentes ?

Petit détour prospectif pour imaginer les métiers de demain : agents de gestion des navettes autonomes, consultants en vie privée pour la sécurité des données, architectes de réalité augmentée, désorganisateur d'entreprise pour créer un environnement stimulant avec de la créativité, thérapeutes en digital detox...

Côté autonomie et maintien à domicile des personnes âgées, des agents de convivialité viendront créer du lien, côté tourisme, le besoin de nature dans les métropoles se fera de plus en plus sentir. Le recours aux guides permettant de découvrir la forêt ou les paysages environnants pourrait grandir. ■



QUI TROP BRASSE...

par Laurence Maillard

Boire de la bière dans des lieux branchés, c'est tendance. Les brasseurs indépendants brassent un peu partout une bière nature avec passion et les consommateurs en redemandent ! Petit tour d'horizon...



“Blonde, brune, rousse, ambrée, spéciale ou « stout » aux arômes café...”

En Angleterre, à Bristol, le 22^e festival de la bière (mars 2019) a transformé une ancienne gare en plus grand pub de Grande-Bretagne le temps de quelques jours. Un site, 140 bières à essayer ou déguster, venant du Royaume Uni, toutes régions confondues. Blonde, brune, rousse, ambrée, spéciale ou « stout » aux arômes café... Il y en a pour tous les goûts. En France, à Lyon, c'est aussi dans un décor post-industriel que le Festival de la Bière a accueilli en avril 2019 près de 10 000 fans de ce breuvage. Au programme : initiation au brassage, animations pour les enfants... Tout est pensé pour que les uns s'amuse pendant que les autres dégustent des produits représentatifs de territoires¹.

Les manifestations types « fête de la bière » se multiplient en Europe car la bière, 2^e boisson alcoolisée bue par les Européens (derrière les spiritueux et devant le vin), fait partie intégrante de la culture européenne.

Demande de produits locaux et attente de produits qui sortent du lot, amènent les brasseurs indépendants à être de plus en plus

nombreux. Aujourd'hui dans l'Hexagone, il faut compter environ 1 600 microbrasseries, estime Maxime Costilhes, délégué général du syndicat Brasseurs de France. Et l'année 2018 est un bon cru : « en 2018, le flot de nouvelles microbrasseries n'a jamais été aussi fort ».

Amour du produit et modèle économique

Florian Maillard, brasseur indépendant, la trentaine et artisan comme il tient à le préciser, a installé sa microbrasserie dénommée « Utopia » au nord de Paris dans le 93. Il constate qu'« il y a de la place pour le développement parce que la demande est là, à condition d'être gestionnaire. Il faut produire au minimum 200 à 300 hectolitres par an pour en vivre, et ceci par personne dans l'entreprise ». Produire une bonne bière de qualité est la base du métier. « On doit être régulier dans ses produits par rapport aux clients – restaurants, bars, particuliers, associations – ». Pour Florian Maillard, « brasser est un véritable plaisir, une passion où l'amour du produit est au cœur de l'activité ».

Guillaume Leclercq à Cheverny (Loir-et-Cher) a créé en 2015 sa microbrasserie la « Brasserie Guillaume » à deux pas du château de Cheverny. Sa bière, la « 1515 », ravit les papilles des touristes. Cet ingénieur agronome de 40 ans et œnologue de formation, a décidé de délaisser le vin pour s'intéresser à la bière. Peut-être l'atavisme du nord de la France dans ce choix ? Son pari est de faire découvrir le goût de la bière dans une région plutôt viticole ! Lors de visites dans sa brasserie, il aime expliquer le travail du brasseur, les différentes étapes du grain à la bouteille, l'assemblage des malts. La brasserie produit une gamme permanente de bières classiques aux noms pittoresques (la gueule de Blois !) et des bières sans gluten ou de saison (Printemps, Noël, cuvées spéciales...).

« Nous produisons des bières artisanales pur malt (de la région Centre) de fermentation haute, aromatisées à la fleur de houblon d'Alsace et des Flandres, non filtrées, (pas de sucre ajouté pour faire du degré). On a un léger dépôt en bouteille puisque pas d'opération de pasteurisation et pas de conservateurs, et nos clients apprécient ».

1. (voir page suivante).

... BIEN ÉTREINT

par Cécile Gruet, La belle idée

**La bière coule dans nos verres et sur nos territoires.
Orge local, nouveaux brasseurs... Les initiatives pétillent et sont toutes
le reflet de l'identité des territoires sur lesquels elles voient le jour.**



Photos Vicat DR

Plus qu'une boisson houblonnée qu'il fait bon déguster entre amis, la bière est aujourd'hui un vrai marqueur territorial et fait se croiser des mondes différents et des acteurs nouveaux.

Exemple avec la microbrasserie « Au cœur du malt » située à Verneuil-en-Halatte (Oise), qui est à l'initiative de plusieurs bières et qui a ajouté une corde à son arc en créant un brassin éphémère à l'occasion des 100 ans de la fin de la Première Guerre Mondiale. Située à quelques kilomètres de la Ligne rouge, l'ancienne ligne de front, cette brasserie a conçu une bière qui est le reflet d'un territoire, d'un événement, et d'une époque.

Et cela, en allant jusqu'à s'inspirer des modes de consommation et de fabrication d'il y a un siècle. Les combattants dans les tranchées consommaient des bières très maltées, faites avec les moyens du bord ? Qu'à cela ne tienne, « Au cœur du malt » utilise un seul type de houblon, comme on en trouvait dans les fermes. Les poilus faisaient cuire leurs boissons pour limiter les risques ? La brasserie utilise un malt surcuit.

Aujourd'hui, les touristes viennent

dans les ateliers faire des visites-dégustations pour découvrir les procédés de fabrication de la bière mais aussi l'histoire des soldats en lien avec cette boisson.

Houblon et élargissement des horizons

D'autres acteurs improbables émergent dans le circuit brassicole, notamment au niveau des matières premières.

C'est le cas du carrier Vicat (exploitation de carrières et production de ciment et de béton) qui, en 2017, sur l'un de ses sites localisés en Nord-Isère, a eu l'idée pétillante de s'allier à un agriculteur et un brasseur du coin pour créer une nouvelle bière. Maurice Réthoré, directeur régional, émet un jour l'idée que le groupe crée sa propre bière pour faire connaître autrement les terrains exploités. C'est ensuite Camille Bayle, agronome chez Vicat, qui prit son baluchon et mit toutes les fées autour du berceau pour que le projet aboutisse.

D'abord, un site : celui de Creys-Mépieu, où les relations avec les agriculteurs sont au beau fixe suite

à une opération de remise en état agricole des terrains utilisés par la carrière, puis rendus à leurs propriétaires. Ensuite, un agriculteur acceptant de cultiver en bio les 6 000 m² de terres agricoles « reconstituées », qui fourniront l'orge. Enfin, un brasseur local (les Ursulines, à Mépieu) qui achète une partie de la production d'orge à l'agriculteur pour produire deux bières, une blonde et une ambrée. Cette année, la bière blonde est fabriquée avec 100% de produits du Nord-Isère. « *Tout part d'une très bonne entente avec les agriculteurs, et de l'envie des individus* », explique Camille Bayle. « *On voit que le sol peut aussi bien être utilisé pour construire que pour nourrir* » donc que la cohabitation des deux est possible, et riche.

La bière est non seulement le produit d'un territoire, mais aussi la preuve que de nouvelles relations entre des agriculteurs, des brasseurs et des industriels qui ont envie de changer de pratiques, peut mener à un horizon productif. Et contribuer à l'attractivité d'un territoire.

DES INCITATIONS FISCALES POUR LES FUTURS MÉDECINS DE CAMPAGNE

par Michèle & Camille, CGA 13

**Vous mettre au vert et bénéficier d'exonération fiscale ?
Cela est effectivement possible si vous envisagez de vous installer avant
le 31 décembre 2020 en ZRR (zone de revitalisation rurale).**

Des mesures très incitatives

L'installation d'un cabinet en ZRR bénéficie d'une exonération d'impôt sur le revenu, totale pendant 5 ans et partielle durant les trois années suivantes : 75 % la 6^e année, 50 % la 7^e année et 25 % la 8^e année. L'avantage fiscal ne peut, en principe, dépasser 200 000 € sur 3 exercices fiscaux.

Les conditions à remplir

Il faut être soumis au régime réel d'imposition (déclaration BNC n°2035). L'exercice de l'activité sous le régime du micro-BNC ne permet pas de bénéficier de ces avantages.

La création d'une nouvelle activité est primordiale. La notion de « nouveauté » imposée par le dispositif ouvert à l'implantation en ZRR offre une certaine sou-

plesse. En effet, si le praticien exerçait précédemment hors d'une zone ZRR et sous réserve qu'aucun des moyens d'exploitation de l'ancienne exploitation ne soit repris, la création est admise¹. De même, s'il s'agit de la reprise d'une activité préexistante, le bénéfice de l'exonération est possible².

Des précautions indispensables

Il n'y a pas de formalisme particulier pour adhérer à ce dispositif mais il est fortement conseillé d'interroger l'administration fiscale pour vérifier votre éligibilité à cet allègement fiscal (modèle de rescrit fiscal sur impot.gouv.fr). Vous devez également vous assurer du zonage de votre commune d'implantation en ZRR³.

1. BOI-BIC-CHAMP-80-10-70-20§30

2. BOI-BIC-CHAMP-80-10-70-20

3. Arrêté ARCR170591 8A, JO du 29.03 – JO du 31.03.2018, ann.I



SECRET MÉDICAL ET CONTRÔLE FISCAL

par Michèle & Camille, CGA 13

En cas de contrôle fiscal, dans quelles limites le secret médical peut-il être opposé au fisc ?

Les dispositions légales et la jurisprudence permettent d'apporter quelques précisions.

Lors d'une vérification de comptabilité, le vérificateur peut demander toutes informations sur le montant, la date et la forme des versements afférents aux recettes perçues par un professionnel de santé soumis au secret professionnel (art. L.13-0 A du livre des procédures fiscales). Les documents consultés, comptables ou non, peuvent comporter des indications sur le paiement d'actes par des patients désignés nommément. **Mais en aucun cas, ces documents ne doivent comporter d'indication sur la nature des prestations médicales fournies.** La communication de telles mentions constituerait une atteinte au secret médical.

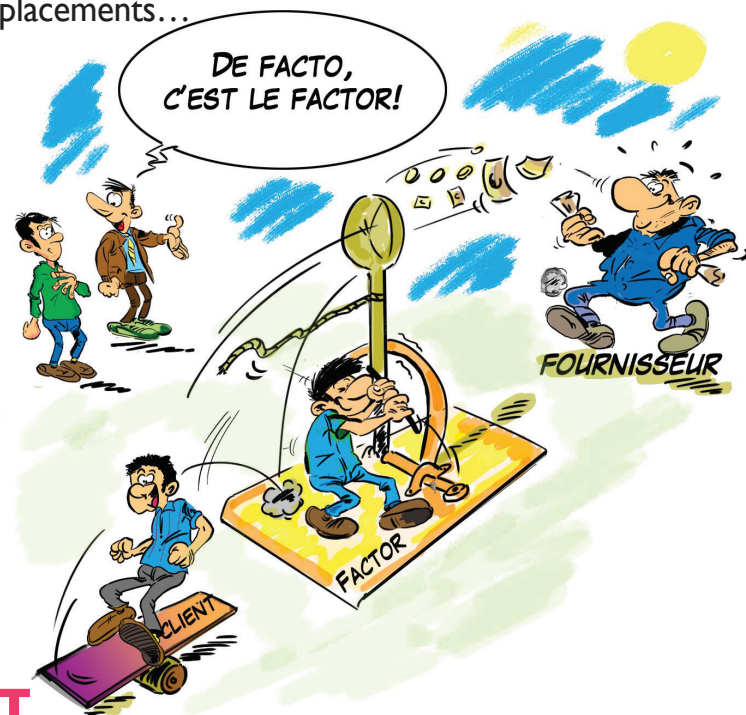
La CAA de DOUAI le 05.12.2017 n°16DA02171 a confirmé qu'un vérificateur n'avait pas porté atteinte au secret médical en examinant les relevés bancaires et comptables d'un médecin mentionnant le détail des honoraires perçus et le nom des patients concernés, dans la mesure où il n'apparaît aucune indication permettant de connaître la nature des prestations fournies.

Il faut donc retenir que le fisc est en droit d'accéder à tous documents comportant uniquement l'identité des patients mais il ne peut demander au médecin la communication d'éléments comportant des informations sur les prestations délivrées aux patients.

L'AFFACTURAGE INVERSÉ ET LES MODES DE FINANCEMENT COURT

par Gilles Valette

Délais de paiement qui s'allongent, maladie du chef d'entreprise, baisse d'activité, etc. Pour toutes les entreprises, petites ou grandes, la trésorerie reste le nerf de la guerre. Pas de trésorerie, pas de production. Une bonne gestion de la trésorerie est donc nécessaire pour assurer la pérennité d'une entreprise : encaissements, paiements, placements...



Il existe de multiples formes de financement : emprunts bancaires, crédit-bail, apport en capitaux, financement participatif ou « Crowdfunding » sont des moyens de financement à long terme. Découvert bancaire, Dailly, escompte, MCNE (mobilisation de créance née sur l'étranger) et affacturage sont, quant à eux, des moyens de financement à court terme.

Pour rappel, l'affacturage est un produit qui, en plus des relations entre débiteurs et créanciers fait intervenir un troisième acteur : le factor. Le rôle de ce dernier est de payer au créancier le montant des factures émises envers le débiteur. Le versement s'effectue sans délai et le débiteur devra alors payer non pas le créancier, mais bien le factor qui

a avancé le montant de la facture. La somme facturée n'est normalement pas réglée à 100% (en principe 90%), et l'appoint (les 10% restants) est versé une fois que le débiteur a entièrement réglé le solde.

Alors, quelle différence entre un affacturage classique et un affacturage inversé (reverse factoring) ?

Dans un affacturage inversé, c'est le client qui propose ce moyen de financement. Le client, la société d'affacturage et les fournisseurs volontaires signent une convention tripartite. C'est l'entreprise cliente qui souscrit le contrat d'affacturage mais ce sont les fournisseurs qui cèdent leurs factures à financer au factor.

“ Le rôle du factor est de payer au créancier le montant des factures émises envers le débiteur. ”

Quel est l'intérêt d'utiliser ce moyen de financement ?

Si vous êtes fournisseur, vous serez payé très rapidement et cela ne vous coûtera rien. En effet, c'est le client qui fait la demande d'affacturage inversé et c'est donc lui qui prend à sa charge les frais bancaires.

Par contre, si vous êtes client, il peut s'agir d'un moyen de négociation auprès des fournisseurs essentiellement sur les prix et sur les délais de paiement. Cela vous permet également de travailler avec une liste variée de fournisseurs.

Existe-t-il des inconvénients à l'affacturage inversé ?

De facto, c'est le client qui supporte les frais bancaires et non le fournisseur comme en affacturage classique. De plus, ce type de contrat n'est pas très développé en France.

En règle générale, il n'y a pas de bons ou de mauvais financements. C'est à vous de choisir, au cas par cas et en toute conscience, celui qui convient le mieux à votre activité. N'oubliez pas, votre expert-comptable reste toujours disponible pour vous renseigner en cas de doute. ■

LES NOUVELLES...



Le mouvement des « gilets jaunes » a mis votre entreprise en difficulté...

Plusieurs dispositifs d'accompagnement ont été mis en place pour aider les entreprises concernées à passer le cap : le report de paiement des cotisations sociales salariales du 1^{er} trimestre 2019 à solliciter auprès de l'URSSAF, des délais de paiement pour les dettes fiscales et sociales à demander auprès de la Commission des Chefs de Services Financiers (CCSF), une aide pour maintenir l'emploi des salariés ainsi que le remboursement anticipé des crédits d'impôts, le cas échéant.

Les entreprises en difficulté peuvent toujours faire appel au médiateur du crédit en cas de litige avec leur banque.

Harcèlement sexuel : nouvelles obligations pour l'employeur en 2019

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'employeur doit par tout moyen (*affichage, intranet, courriel, etc.*) informer les salariés, les personnes en formation, les stagiaires :

- de l'existence d'actions en matière de harcèlement sexuel impliquant l'entreprise devant les tribunaux,
- de la définition du harcèlement sexuel et des sanctions encourues,
- des coordonnées des personnes et services utiles (médecin du travail, inspection du travail, référents désignés par l'entreprise et le CSE).

Site web et mentions obligatoires

Tout site internet doit permettre d'identifier son responsable et son hébergeur. Les mentions obligatoires sont l'identité de l'auteur du site, ses coordonnées, les renseignements sur l'entreprise (*forme juridique, montant du capital social, nom et adresse de l'autorité ayant délivré l'autorisation d'exercer*). Enfin, si le site utilise des cookies, il est obligatoire d'informer les internautes de leur finalité et d'obtenir leur consentement.

RGPD : une formation en ligne gratuite pour tout savoir

La CNIL met à la disposition de tous un « cours en ligne ouvert » (ou MOOC en anglais) : <https://atelier-rgpd.cnil.fr>

Cette formation permet de faire le point sur la réglementation des données en vigueur depuis le 25/05/2018.

Web conférences protection sociale – prévention des chefs d'entreprise

La RAM (Assurance Maladie Obligatoire des Indépendants) organise des web conférences gratuites pour informer les chefs d'entreprise sur leur protection sociale et les sensibiliser sur la prévention professionnelle.

Elle sensibilise les chefs d'entreprise à leur exposition quotidienne à des risques pouvant nuire à leur santé : stress numérique, surcharge de travail, absence de congés ou comment la santé de l'entreprise passe d'abord par celle de son responsable. En collaboration avec des experts, elle propose des clés et réflexes pour se prémunir.

Géolocalisation des salariés : oui mais seulement en dernier ressort !

Souvent considérée comme intrusive, la géolocalisation, généralement mise en place pour contrôler le temps de travail des salariés, donne régulièrement lieu à des contentieux.

La Cour de Cassation a rappelé récemment que la géolocalisation demeure une exception, c'est-à-dire un dispositif utilisable seulement lorsqu'aucun autre moyen de contrôle ne peut être mis en œuvre et ce, même si les autres moyens mis en œuvre s'avèrent moins efficaces.

En outre, les juges ont rappelé que la géolocalisation n'est pas justifiée lorsque les salariés disposent d'une liberté dans l'organisation de leur travail. ■

GEEK MAIS LIBRE : LA TECHNOLOGIE INVISIBLE

par Cécile Gruet, La belle idée

Toutes les actions possibles à portée de main ou de voix, mais qui ne doivent pas être à portée d'œil. Bienvenue dans l'ère du « geek mais libre », où l'on utilise la technologie sans vouloir la voir.

Dicter les textos plutôt que les écrire sur son téléphone. Demander à voix haute à son enceinte connectée d'éteindre la lumière. La technologie doit être de plus en plus puissante, mais de moins en moins présente dans l'espace. Les nouvelles solutions technologiques s'adaptent à cette attente ambivalente et prennent d'autres formes.

Exemple avec Ikea qui s'est associé au constructeur d'enceintes Sonos (jusqu'ici axé clientèles haut de gamme) pour décliner une nouvelle gamme de produits appelée Symfoniks. L'idée ? Proposer des éléments classiques de décoration intérieure, avec enceinte wifi intégrée. Concrètement, cela prend la forme d'une étagère et d'une lampe pouvant diffuser de la musique.

Disponibles en août 2019, ces objets permettent certes d'afficher un côté 2 en 1 très pratique, mais permettent surtout à l'enseigne d'appuyer sa stratégie de rendre la technologie la plus invisible possible dans nos intérieurs. En 2015, cela prenait déjà la forme d'une gamme de produits de recharge sans fil. Aujourd'hui, l'horizon est plus ambitieux : l'intérieur doit être toujours plus connecté sans que les clients le voient. Place à la mixité d'usage : un objet d'intérieur devient maintenant un support de technologie.

Une techno qui assure est une techno qui rassure

Autre monde, autre problématique. Dans le monde de la santé, la techno est utilisée pour permettre aux enfants séparés de leurs parents,

“ Place à la mixité d'usage : un objet d'intérieur devient maintenant un support de technologie. ”

dans le cas d'hospitalisations, de rester en contact à travers un système de messagerie vocale en temps réel. La difficulté consiste à créer une solution techno qui donne envie à l'enfant de l'utiliser, qui le rassure. Et qui soit simple d'utilisation, car destinée à des publics qui n'ont pas l'âge de savoir lire. Sur une idée de l'association Familien (Saint-Genisles-Ollières, 69), l'entreprise Lévali a résolu le problème d'une jolie manière...

Avec Miscotte, « un petit chat avec plein de pouvoirs qui aime parcourir le monde et aller à la rencontre des enfants »¹. Le principe : en appuyant sur Miscotte, une peluche connectée en forme de chat, un enfant loin de sa famille va pouvoir enregistrer des messages vocaux. Ces derniers les reçoivent sur une application mobile, sur laquelle ils peuvent enregistrer leurs propres messages. Quand l'enfant les reçoit,

1. Présentation sur le site internet de Lévali : <https://levali.io/>

Miscotte s'éclaire. Les applications sont multiples et vont au-delà des hospitalisations (déplacement professionnel...).

Dans la même logique, certains s'implantent des puces électroniques dans le corps, pour faciliter les paiements et les accès aux transports, à certaines zones... En Suède, pays où ces utilisateurs sont les plus nombreux, environ 4 000 personnes ont accueilli dans leur corps ce type de dispositifs pour se simplifier la vie.

“ Une technologie omniprésente, qui nous rend presque captifs tant elle donne envie de l'utiliser, mais qui nous rend libres tant elle simplifie la vie. C'est là toute l'ambivalence des technos qui émergent aujourd'hui, simple reflet des attentes presque contradictoires... du client. ”



LE COMPATRIOTE VOUS INFORME



Air intérieur : attention aux polluants

L'air que l'on respire dans son logement peut être de moins bonne qualité que l'air extérieur à cause de polluants spécifiques liés aux appareils de chauffage et de cuisson, au tabagisme, aux produits d'entretien et désodorisants, aux peintures, au vernis et à la colle du mobilier... L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) fait le point.

Les logements comportent des concentrations de différents polluants qui peuvent avoir des conséquences sur la santé, alors que l'on y passe en moyenne 16h par jour.

À SAVOIR : Le ministère de l'Environnement a élaboré *Un bon air chez moi**, outil qui vous permet de déterminer gratuitement si l'air de votre logement est pollué : vous répondez à quelques questions et vous obtenez un diagnostic ainsi que des recommandations pour améliorer la qualité de votre air intérieur.

Comment améliorer la qualité de l'air intérieur ?

Favoriser la circulation naturelle de l'air

Une bonne ventilation de l'habitat apporte de l'air neuf, évacue les odeurs et les polluants, élimine l'humidité (les moisissures sont néfastes pour la santé) et fournit aux appareils à combustion l'oxygène dont ils ont besoin. Pour cela, il faut :

- Aérer quotidiennement 10 minutes le matin et le soir, et plus longtemps pendant le ménage ou les travaux ;
- Ne jamais boucher une entrée d'air ou une bouche d'extraction et les nettoyer régulièrement ;
- Veiller à ce qu'il y ait toujours un espace d'environ 2 cm sous les portes intérieures pour permettre à l'air de circuler.

Éviter de fumer dans la maison

Le tabac est la première source de pollution dans l'habitat et favorise, chez le fumeur et son entourage, les maladies cardio-vasculaires et respiratoires.

Utiliser les chauffages d'appoint avec précaution

- Ne pas utiliser les chauffages d'appoint au pétrole ou au gaz en continu pour chauffer une chambre ou pour une pièce mal ventilée ;
- Utiliser un combustible de qualité pour les appareils de chauffage au bois (jamais de bois de récupération, souvent traité ou peint) ;
- Procéder régulièrement au ramonage des conduits de fumée.

Opter pour les produits les moins nocifs pour l'entretien

- Privilégier les logos environnementaux afin de limiter l'émission de composés organiques volatils (COV) et de polluants (l'Écolabel Européen, par exemple) ;
- Ne jamais mélanger les produits ;
- Éviter l'usage de désinfectants ;
- Privilégier le nettoyage à la vapeur ;
- Éviter de vaporiser les produits en spray ;
- Ranger les produits dans une pièce ventilée.

Éviter l'usage des produits odorants

Les désodorisants chimiques, l'encens, les bougies parfumées, les produits contenant des substances naturelles (huiles essentielles, par exemple) émettent également des polluants. Pour chasser les mauvaises odeurs, il est préférable d'aérer les pièces.

À SAVOIR : L'efficacité des plantes dépolluantes n'est pas validée scientifiquement.

* <http://unbonairchezmoi.developpement-durable.gouv.fr>

LES CHIFFRES CLÉS AU 31 MARS 2019

SMIC HORAIRE : 10,03 € au 1^{er} janvier 2019

MINIMUM GARANTI : 3,62 € depuis le 1^{er} janvier 2019

SMIC MENSUEL BRUT : 35 heures hebdomadaires = 1 521,22 €. 39 heures hebdomadaires = 1 738,54 € avec majoration de 25 % et 1 712,46 € avec une majoration de 10%

PLAFOND DE SÉCURITÉ SOCIALE : 3 377 €/mois, 186 €/jour, 40 524 € pour 2019

TAUX DE BASE BANCAIRE : 6,60 % depuis le 15 octobre 2001

TAUX EONIA (Marché Monétaire) : - 0,3671 % en mars 2019, moyenne mensuelle

HAUSSE DES PRIX : sur les 12 derniers mois en mars 2019, indice INSEE des prix harmonisés "tous ménages" : + 1,1 %

INTÉRÊT LÉGAL 1^{er} SEMESTRE 2019 : pour les particuliers 3,40 %,
pour les professionnels 0,86 %

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS : hors locaux entreprise (chantiers) = 9,20 €, dans les locaux (paniers) = 6,60 €. Repas lors d'un déplacement professionnel = 18,80 €

INDEMNITÉS DE GRAND DÉPLACEMENT (par jour) EN 2019 (pour les 3 premiers mois) :
logement et petit déjeuner = 67,40 € (départements 75, 92, 93 et 94), 50,00 € (autres départements)

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION INSEE (baux commerciaux)

| Année | 1 ^{er} trimestre | 2 ^e trimestre | 3 ^e trimestre | 4 ^e trimestre |
|-----------|---------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 2018 | 1 671 | 1 699 | 1 733 | 1 703 |
| 2017 | 1 650 | 1 664 | 1 670 | 1 667 |
| 2016 | 1 615 | 1 622 | 1 643 | 1 645 |
| 2015 | 1 632 | 1 614 | 1 608 | 1 629 |
| 2014 | 1 648 | 1 621 | 1 627 | 1 625 |
| 2013 | 1 646 | 1 637 | 1 612 | 1 615 |
| sur 1 an | | | + 2,16 % | |
| sur 3 ans | | | + 4,54 % | |
| sur 9 ans | | | + 13,01 % | |

NOUVEL INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS (IRL) à utiliser à compter du 1^{er} janvier 2008

TABLEAU DES VALEURS DE L'INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

| Période | Indice de référence des loyers | Variation annuelle en % |
|--------------------------------|--------------------------------|-------------------------|
| 1 ^{er} trimestre 2019 | 129,38 | + 1,70 |
| 4 ^e trimestre 2018 | 129,03 | + 1,74 |
| 3 ^e trimestre 2018 | 128,45 | + 1,57 |
| 2 ^e trimestre 2018 | 127,77 | + 1,25 |
| 1 ^{er} trimestre 2018 | 127,22 | + 1,05 |
| 4 ^e trimestre 2017 | 126,82 | + 1,05 |
| 3 ^e trimestre 2017 | 126,46 | + 0,90 |
| 2 ^e trimestre 2017 | 126,19 | + 0,75 |

BARÈME KILOMÉTRIQUE AUTOS 2018 (extrait, voir conditions d'utilisation)

| | D ≤ 5 000 km | D = de 5 001 à 20 000 km | D > 20 000 km |
|------|--------------|--------------------------|---------------|
| 5 CV | D x 0,543 | (D x 0,305) + 1 188 € | D x 0,364 |
| 6 CV | D x 0,568 | (D x 0,320) + 1 244 € | D x 0,382 |
| 7 CV | D x 0,595 | (D x 0,337) + 1 288 € | D x 0,401 |

Pour en savoir plus, demandez conseil à votre expert-comptable ou consultez le site du gouvernement : www.gouv.fr

RÉDUCTION GÉNÉRALE DE COTISATIONS PATRONALES en fonction du taux de FNAL applicable à l'entreprise (paramètre T)

Cas général : Coef. = (T / 0,6) x [(1,6 x smic annuel / rémunération annuelle brute) - 1]

Coefficient maximal : valeur T :

Réduction étendue à l'AGIR et l'ARCO : T = 0,2809 maximum si FNAL à 0,10% (< 20 salariés)

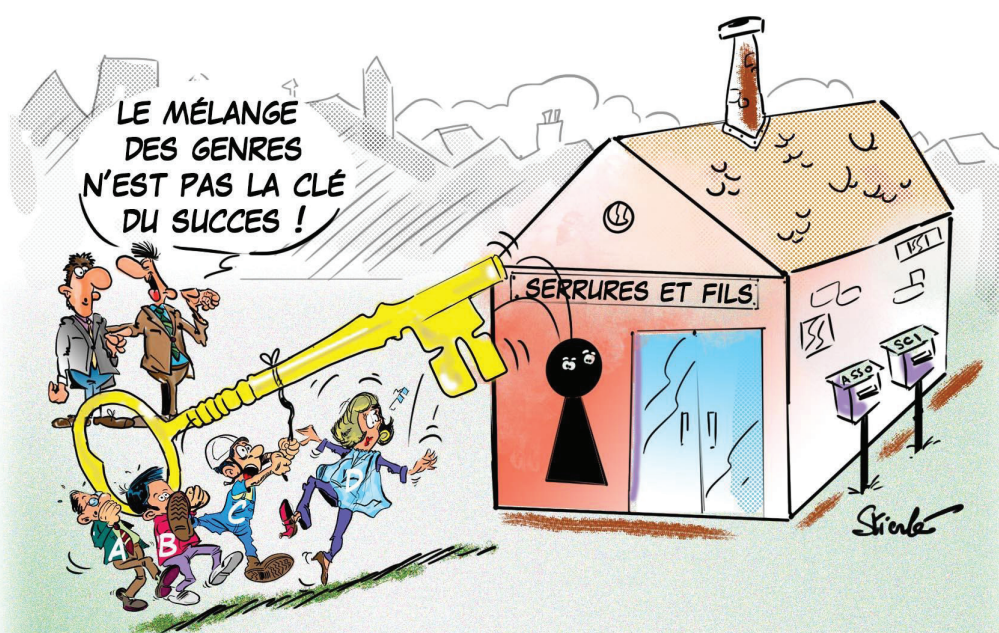
Réduction étendue à l'AGIR et l'ARCO : T = 0,2849 maximum si FNAL à 0,50% (≥ 20 salariés)

Réduction en périmètre complet (avec AGIR, ARCO et assur. chômage) : T = 0,3214 maximum si FNAL à 0,10% (< 20 salariés)

Réduction en périmètre complet (avec AGIR, ARCO et assur. chômage) : T = 0,3254 maximum si FNAL à 0,50% (≥ 20 salariés)

La valeur T maximale fixée pour le cas général est ajustée si les taux réels sont inférieurs aux taux retenus dans le cas général.

RETRAITE : pour valider un trimestre en 2019, il faut cotiser sur une base égale à 150 fois le SMIC horaire, soit 1 504,50 €.



LA PARABOLE DE L'ALPHABET

pour Gudule, par ordre, l'illisible remplaçant

Connu de ses membres sous l'imprononçable sobriquet de « HAMDG » (Halte Au Mélange Des Genres), un groupe interministériel s'apprête à diffuser dans les milieux associatifs une brochure décrivant les dérives possibles sous le couvert d'un conte.

Au départ, quatre amis dont l'un, A, crée une modeste entreprise de serrurerie (fabrication, formation), cautionné auprès des banques par B et C.

Tout va pour le mieux, le travail afflue, les stagiaires se bousculent.

Au bout de quelques années, A achète les locaux qu'il occupe via une SCI dont il détient 94 % des parts, et B et C chacun 3 %.

La SCI donne à bail à l'entreprise de A ses locaux, et tout le monde est content.

Pour des raisons de clarté et de commodité administrative, A décide de scinder son activité : à lui, individuel, la fabrication, à une association, la formation.

L'association est présidée par D, sa compagne, B et C sont secrétaire et trésorier... A en est le formateur salarié à temps partiel, et loue par ailleurs, à son employeur, des moyens.

Jusqu'ici, encore, tout va bien. Les choses se compliquent mais ça n'inquiète personne : les affaires de A sont prospères, l'association a pour clients particuliers ou fonds de formation, tout est lisible sinon transparent, et chacun paie son dû, impôts, cotisations, loyers, matériaux, etc.

Et un jour tout bascule : baisse des commandes et maladie pour l'entrepreneur A, renflouement de fait par l'association (B, C et D) qui assure alors achats

de fournitures et de services nécessaires à la poursuite des différentes activités. Mais, bon : les clients sont satisfaits, les stagiaires formés : sortie des clous, mélanges, mais pas de dégâts.

Jusqu'au jour où un stagiaire, estimant que l'enseignement qu'il reçoit ne correspond pas à ce qui lui a été promis, dépose une réclamation.

On réalise alors que la formation n'est plus réellement assurée, que les dettes sont payées par des rentrées qui n'ont rien à faire là. On découvre qu'une histoire au départ généreuse peut tourner à l'aigre.

B, C et D sont de fait responsables de la situation. Ils n'ont pas vérifié le bon déroulement des actions de formation, n'ont pas surveillé les comptes, ont laissé errer leur ami A. On n'est pas très loin de l'abus de biens sociaux ou de l'escroquerie. Nos administrateurs devaient suivre, analyser, prévenir : ils ne l'ont pas fait. Personne n'a puisé dans la caisse, mais elle était garnie par des gens à qui le service pour lequel ils avaient payé n'était pas rendu...

Le comptable qui suivait et l'entreprise individuelle, et la SCI, et l'association, aurait-il dû, pu, tirer la sonnette d'alarme ?

Les amis membres du CA auraient-ils pu ou dû, eux aussi, faire quelque chose, la présidente de l'association convoquer son compagnon pour un entretien précédant lettres recommandées et procédures diverses ?

Enfin et surtout, cette fois, patience et courage seront-ils suffisants ?

À suivre, donc...

UN AUTRE SILLAGE POUR SEABUBBLES

Les 2 fondateurs de SeaBubbles (la start-up française qui développe des véhicules capables de voler sur l'eau) ont accepté l'offre de rachat d'un groupe d'investisseurs chinois, suisses, suédois et américains de 66 % de leur entreprise. Après une mise en circulation retardée en France, sur la Seine (réglementation oblige), les fondateurs ont été séduits par la rapidité d'obtention d'un accord à l'étranger, aux Etats-Unis notamment.

Maddynews, 08/04/2019

DES CENTRALES SOLAIRES CITOYENNES

Le Conseil de Paris a attribué à Enercitif (coopérative d'énergie renouvelable) la mise à disposition des toitures de 9 écoles, collèges et centre d'animation parisiens afin d'y installer des centrales solaires, pour une durée de 20 ans. Enercitif compte sur le financement participatif et propose aux Parisiens de rejoindre dès à présent la coopérative pour devenir coproducteurs d'électricité.

Environnement magazine, 05/04/2019

LES PRÉCIEUX DIAMANTS DE SYNTHÈSE

Intégrer des diamants dans les lasers les rend plus puissants, et leur trajectoire plus précise. C'est le constat que Pascal Gallo a fait après plusieurs années de recherche à l'EPFL. Mais le diamant étant rare, il se met donc... à en faire pousser et monte la start-up LakeDiamond. Aujourd'hui, ces diamants de synthèse sont utilisés pour doper les drones (les lasers rechargent le drone en lumière, elle-même transformée en électricité). D'autres applications sont étudiées.

Usbek & Rika, 25/03/2019

EVITER LES FAILLITES GRÂCE À L'IA ?

Anticiper les difficultés des entreprises et leur proposer des aides pour qu'elles ne mettent pas la clé sous la porte. C'est l'envie de la Direccte et de l'Urssaf de Bourgogne Franche-Comté où le dispositif « Signaux Faibles » a été expérimenté pendant 18 mois. Le principe : les données de différentes administrations sont collectées et traitées par un algorithme d'intelligence artificielle capable de détecter des éléments liés à des fragilités d'entreprises. Extension du dispositif à venir.

Le Figaro, 04/04/2019

UN PUIT QUI SE TARIT

Le gisement de Ghawar, à l'est de l'Arabie Saoudite, représente la moitié du pétrole puisé dans le royaume. Dans le cadre d'une émission d'emprunt internationale, la compagnie nationale Saudi Aramco a révélé en avril 2019 que la capacité maximale de production de ce site a décliné d'un quart depuis plusieurs années pour atteindre 3,8 millions de barils par jour. Pas d'inquiétude à court terme, il reste 52 années de production disponible !

Futura Sciences, 09/04/2019

L'HYDROGÈNE DANS LES STARTING-BLOCKS

Prouver que l'hydrogène peut concurrencer le thermique, même sur l'asphalte des 24H du Mans, c'est le pari de GreenGT. L'entreprise s'est associée avec l'Automobile club de l'Ouest (l'organisateur des 24H du Mans) pour créer une catégorie dédiée aux voitures à propulsion à hydrogène, en 2024. D'ici là, GreenGT développe la LMPH2G, une voiture de course électrique-hydrogène de 653 chevaux.

Ouest France, 27/03/2019

OGA informations est diffusé aux adhérents de :

2AGAC Alès. CCGA16 Angoulême. OMGA74 Annecy. OGAAGS Arles. OMGAY Auxerre. CGA2B Borgo. CGAS Challes-Eaux. OMGA CENTREXPRT Chartres. AMAPROGES Déols. CEDAGE DA Guilhaud-Granges. ACGA52 Langres. OGA13 Marseille. OMGAAL Millau. CGA06 Nice. AMAPL-CGA30 Nîmes. CGAIB Brest/Fougères/Rennes. ARCOLIB Rennes/Vannes. CGA CENTRE FRANCE St-Amand-Montrond. CGAIAM Agneaux/St-Lô. CGACTION St-Malo. OMEGA2 Pau/St-Paul-lès-Dax. ADEG Seyssinet-Pariset. CGAAS Sisteron.

L'OGA74 est propriétaire des articles et toute reproduction totale ou partielle est soumise à autorisation du directeur de publication. Les informations contenues dans les articles signés sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.

L'OGA Infos est imprimé sur papier ecolabellisé et certifié PEFC, imprimé avec des encres végétales.

VOTRE UNIVERS ARCOLIB...



ARCOLIB

ORGANISME DE GESTION AGRÉÉ AU SERVICE
DES AGRICULTEURS, ARTISANS, COMMERÇANTS
ET PROFESSIONS LIBÉRALES

www.arcolib.fr

Disponible
Du Lundi au Vendredi
De 8h à 18h

Au 02 23 300 600
contact@arcolib.fr